

Compte rendu de négociation du 19 septembre 2023

Délégation : Marie-Claire, Kumaran, Jean-Michel, Nathalie, Tabita, Jean-François.

Ordre du jour :

- Impact de la réforme des retraites : clôture de la négociation ;
- Avenant à l'accord relatif au calendrier social des négociations : clôture de la négociation ;
- Avenant à l'accord relatif à l'organisation sociale et au dialogue social : clôture de la négociation ;
- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes : poursuite de la négociation.

Impacts de la réforme des retraites

- Article 2.3.2

Dispense d'activité rémunérée jusqu'à la nouvelle date de retraite qui sera proposée à la signature :

- 70% de la rémunération brute de leur activité antérieure pour les 3 premiers mois,
- 50% de la rémunération brute de leur activité antérieure du 4ème au 6ème mois inclus,
- 40 % de la rémunération brute de leur activité antérieure du 7ème au 12ème mois inclus.

Demandes CFDT :

- **Quid de l'ouverture pour ceux qui sont revenus travailler ? Peuvent-ils rentrer dans le process ?**

La direction informe que cet accord prendra effet au 1^{er} octobre 2023 et confirme que les salariés qui sont revenus travailler, s'ils le souhaitent, bénéficier des mesures de cet accord.

- **Quid de l'engagement de rouvrir les négociations de l'accord relatif aux mesures d'accompagnement des évolutions de carrières (retraite progressive renforcée MH) ?**

La direction est favorable à reprendre les négociations, lorsque les derniers décrets seront publiés (coefficient de solidarité, la vision générale sur cumul emploi retraite, et la dimension d'accompagnement chez MH).

Projet d'avenant à l'accord relatif à l'organisation sociale et au dialogue social

- ARTICLE 2 ; Art 1-2 Concernant le comité inter-CSE

FO se positionne contre la mutualisation des ASC en demandant le retrait total du paragraphe sur la convention entre CSE :

« Pour ce faire, les CSE pourront choisir d'adhérer à la création de cette commission commune par une délibération spécifique prise en réunion de CSE (cf. en annexe au présent avenant).

Les CSE qui auront choisi d'adhérer à cette commission devront définir, ensemble, les modalités de composition, de gestion, de fonctionnement et d'affectation du budget de cette dernière dans le cadre d'une convention de gestion. »

La direction rappelle que c'est une demande des partenaires sociaux autour de la table. Le texte peut être modifié.

La CFDT indique que cette convention permettrait de verser certaines prestations identiques à l'ensemble des salariés des CSE signataires. (Le CSE unique n'est pas un prérequis pour la mutualisation). Il serait proposé des délibérations aux 3 CSE. Notre souhait est que les 3 CSE adhèrent. En fonction des votes, il pourrait y avoir une adhésion à 3 ou 2 CSE, si aucun CSE adhère, il a plus de sujet.

FO reproche à la direction de ne pas dire aux salariés la vérité concernant la fermeture de Allasso.

La direction répond qu'il ne fait jamais de commentaires sur les écrits syndicaux. Il a été souhaité un courrier neutre, c'est ce qui a été fait, peut être discutable, mais c'est de sa responsabilité.

La CFDT regrette qu'au moment de négociation de la fin d'Allasso, la direction n'a pas pris en compte notre demande, à savoir, imputer une partie de cette subvention et ainsi créer un fond pour aider les salariés fragiles en termes d'entraide et de solidarité via le service action sociale ! La direction a souhaité tout simplement de verser la totalité de la subvention aux CSE tel que prévoit l'accord.

La CFE CGC, l'UNSA et la CFDT proposeront un autre texte.

La CFTC souhaite également revoir le texte. Sur l'entraide, elle demande un fonds spécifique pour couvrir certaines prestations comme celles du logement.

PROJET AGENDA

CFDT demande un ajout à l'accord accompagnement des évolutions de carrière lors des négociations du 2^{ème} semestre 2023.

La direction accepte, si l'avenant de prorogation est signé majoritairement.

La CFDT demande à la direction de partager les éléments concernant les négos sur les CRC avant la fin d'année 2023 (bilan sur les expérimentations, ...).

La direction accepte

La CFDT demande quelle sera la date de mise en œuvre pour l'Ipsec.

La direction répond que les dates des déménagements sont prévus les 22 sept et 2 octobre.

Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes

- Page 13 : Congé paternité

La CFDT s'interroge au sujet de la mise en place des entretiens au retour du congé paternité ?

La direction souhaite la mise en place d'un entretien pour échanger sur la conciliation vie pro/perso.

- Page 14 : CESU

La CFDT avait demandé une aide pour les personnes souhaitant se former mais souvent freinées par leur organisation personnelle (garde d'enfants, ...).

La réponse de la direction est d'abonder des CESU (par exemple) qui seraient mis en place par les CSE.

L'ensemble des Organisations Syndicales ont réagi en indiquant que les budgets des CSE étaient limités.

- Page 14 : Déroulement de carrière

La CFDT s'interroge sur le texte suivant :

Proposer des formations de développement personnel afin d'aider les femmes et les hommes à lever les freins qu'elles/ils peuvent se mettre elles-mêmes/eux-mêmes dans le cadre de leur évolution de carrière à mettre dans le parcours de formation managérial commune module supplémentaire.

La direction répond que cet article s'adresse toutes les catégories professionnelles.

- Page 14 : Mentorat

La CFDT s'interroge sur la mise en place du mentorat dans cet accord car il existe déjà dans l'accord QVCT.

Expérimenter des actions de mentorat internes et externes F/H – Modalité « vis ma vie » ;

La direction répond que dans la QVCT ces actions sont uniquement à destination des jeunes. Elle souhaite l'étendre à toutes et tous.

- Page 19 :

La direction précise que l'offre parentalité est une offre globale telle que 'prof express', 'aide aux devoirs'.

L'idée est de soulager les femmes (cf. notion de charge mentale) et que cela puisse équilibrer les deux vies.

La CFDT demande un forfait pour les frais de garde pour faciliter l'accès aux formations.

La direction prend note.

- Page 20 :

La CFDT demande la mise en place d'un outil de simulation permettant de connaître l'impact sur le montant de la retraite future, à titre informatif, d'une cotisation retraite à 100% pour les temps partiels.

La direction trouve l'idée intéressante et prend note.

- Page 21 : Endométriose

La CFDT est favorable aux sensibilisations mais estime que ce n'est pas suffisant. Elle demande des jours supplémentaires comme du télétravail par exemple et plus de souplesse.

- Page 23 : Victimes de violence familiales

Il est demandé d'octroi de jours supplémentaires pour effectuer les démarches (déclaration police, RV avocat, ...) et la possibilité de changer de mail et de numéro de téléphone professionnel.

La direction prend note.

- Accord de branche

La CFDT demande à la direction d'inscrire dans l'accord MH les dispositions concernant l'égalité pro définis dans l'accord de branche.

La direction accepte.

Prochaine réunion 5 octobre